



**FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE FEU, RETARD ANNONCÉ ...

Ce matin s'est tenu le bureau de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours pour préparer la séance plénière du 24 juin prochain.

A l'ordre du jour, il y avait notamment le projet de décret de revalorisation de l'indemnité de feu, portant cette dernière de 19 à 25 %.

Au cours des échanges, on nous annonce que suite à la crise sanitaire, le décret sera publié en septembre ou octobre.

Nous avons immédiatement demandé si la rétroactivité été prévue.

La réponse donnée : « Non, car le conseil d'Etat refusera » dont acte !

C'EST TOUT SIMPLEMENT INACCEPTABLE !

Le 28 janvier dernier, le Ministre de l'Intérieur s'est engagé avec l'accord du Premier Ministre, à porter le taux de la prime à 25 %, et ce dans un délai qui permettrait aux SDIS de mettre en œuvre cette mesure avant l'été.

Au regard de cet engagement formel, nous avons décidé de suspendre notre mouvement de grève.

A ce jour nous avons tenu parole, nous attendons à minima de même de la part du gouvernement !

Nous demandons en conséquence, à ce dernier de prévoir dans son décret une application effective avant l'été.

POUR FOSIS, LA SITUATION EXCEPTIONNELLE JUSTIFIE UNE RÉTROACTIVITÉ EXCEPTIONNELLE.

Paris le 27 mai 2020